



ARRÊTÉ N°23/2026

Objet : Exposition de voitures.

Nous, Maire de la Commune de LABENNE,

Vu le Code des Collectivités Territoriales articles L2212-1 et suivants,

Vu le Code de la Route et de la voirie routière,

Vu le Code Pénal et l'article R 610-5,

Vu le déroulement d'une exposition de véhicules,

Considérant qu'il appartient au Maire de prescrire toutes mesures de nature à préserver la sécurité publique,

ARRÊTONS

Article 1:

Le 6 Septembre 2026 de 09h00 à 14h00, le parking sud de la plage sera mis à disposition de l'association de quartier de Labenne Océan dans le cadre d'une exposition de véhicules.

Article 2:

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Chef de Brigade de la Gendarmerie de Capbreton.
- Monsieur le Responsable des Services Techniques.
- Monsieur le Responsable de La Police Municipale de Labenne.
- aplo.labenne40@gmail.com

Fait à Labenne le 31 Août 2026

La Maire,
Stéphanie CHESSOUX